

République Française
Département Morbihan
FORGES DE LANOUÉE

Compte rendu de séance

Séance du Vendredi 9 Juin 2023

L' an 2023 et le 9 Juin à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle St Eloi sous la présidence de BIHOUÉE Jacques Maire

Présents : M. BIHOUÉE Jacques, Maire, Mmes : CADIO Isabelle, CHATEL Martine, DUVAL Rachel, GUILLEMIN Sabine, LE BLANC Maryvonne, LE GUEVEL Annick, LE MOINE Cécile, LORAND Henriette, MARIVAIN Sophie, MESSENGER Edwige, MM : BERNABÉ Michaël, BRIEND André, CHEREL Alain, JOLIVET Yannick, LECLAIR Julien, MORVAN Erwann, POCARD Patrick, ROBIN Yoann, SINDALI Barthélémy, TREBY Jean Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : JEGO Guénaëlle à Mme LE BLANC Maryvonne, MESMEUR Anne à M. BIHOUÉE Jacques

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 23
- Présents : 21

Date de la convocation : 30/05/2023

Date d'affichage : 15/06/2023

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture de VANNES

le : 13/06/2023

et publication ou notification

du : 13/06/2023

A été nommé(e) secrétaire : M. JOLIVET Yannick

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

TIRAGE AU SORT DES JURÉS POUR CONSTITUER LE JURY D'ASSISES 2024. - 23-09/06-01

LOGEMENTS COMMUNAUX : révision des loyers au 1er juillet 2023. - 23-09/06-02

PERSONNEL COMMUNAL : suppression d'un poste/création d'un poste. - 23-09/06-03

TIRAGE AU SORT DES JURÉS POUR CONSTITUER LE JURY D'ASSISES 2024.

réf : 23-09/06-01

Par arrêté du 14 avril 2023, Monsieur le Préfet du Morbihan, a fixé pour l'année 2024 le nombre des jurés répartis proportionnellement au tableau officiel de la population en vigueur à compter du 1er janvier 2023. Il demande de procéder au tirage au sort en vue de l'établissement de la liste préparatoire des jurés.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que le nombre de jurés à tirer au sort est de 3, puis il procède au tirage

au sort à partir de la liste électorale.
Le tirage donne le résultat suivant :

1°) Electeur n° 290 (bureau 3) Mr SONALLY Erwan né le 15/05/1989, 2 chemin Camper-Le Forges- 56120 FORGES DE LANOUÉE,
2°) Electeur n°46 (bureau2) Mr BOMPAIS Claude né le 25/03/1959-11 la ville Jarno- Lanouée - 56120 FORGES DE LANOUÉE,
3°) Electeur n°211 (bureau 1) Mr FONTAINE Marc- né le 21/04/1966- 10 La ville es GuillouxLanouée- 56120 FORGES DE LANOUÉE.

A l'unanimité (pour : 23 contre : 0 abstentions : 0)

LOGEMENTS COMMUNAUX : révision des loyers au 1er juillet 2023.
réf : 23-09/06-02

Madame Rachel DUVAL Conseillère déléguée au Logement fait part à l'assemblée que certains loyers sont révisables chaque année au 1er juillet. La révision s'effectue en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers (I.R.L.). Le dernier indice de référence des loyers, mentionné au contrat est celui du 4ème trimestre 2022, dont la valeur est de 137.26. Il a subi une augmentation de 3,49% par rapport à celui du 4ème trimestre 2021, dont la valeur est de 132.62.

Ce taux de 3,49% étant très élevé, Madame Rachel DUVAL propose de faire un geste pour les loyers d'habitation, comme en janvier dernier et donc de faire appliquer une augmentation de 1,75% soit la moitié de 3,49.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Approuve l'augmentation des loyers de 1,75% des logements communaux à compter du 1er juillet 2023.**

A l'unanimité (pour : 23 contre : 0 abstentions : 0)

PERSONNEL COMMUNAL : suppression d'un poste/création d'un poste.
réf : 23-09/06-03

Le Conseil municipal étant chargé de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, Monsieur le Maire l'informe qu'un agent du service administratif va faire valoir ses droits à la retraite le 1er juillet 2023.

En conséquence, il a été prévu de recruter un nouvel agent dans ce service.

Considérant la nécessité de supprimer l'emploi actuel correspondant au grade d'Adjoint administratif principal de 1ère classe, en raison de son départ à la retraite,

Considérant la nécessité de créer l'emploi correspondant au grade d'Adjoint administratif, en remplacement de l'agent qui part en retraite,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil municipal,

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée :

Article 1 :

La création de l'emploi correspondant au grade d'Adjoint administratif, permanent à temps complet pour exercer les fonctions d'agent d'accueil, de comptabilité, et autres missions complémentaires.

Il recevra une rémunération mensuelle calculée par référence à l'indice brut 367, indice majoré 340 du grade de recrutement, le supplément familial de traitement ainsi que du RIFSEEP et institué par l'assemblée délibérante.

Article 2 :

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er juillet 2023 :

Filière : administrative.

Cadre d'emploi : Adjoints administratifs territoriaux.

Grade : Adjoint administratif.

- ancien effectif : 2.

- nouvel effectif : 2.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE :

d'adopter la suppression de l'emploi correspondant au grade d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,

d'adopter la création de l'emploi correspondant au grade d'Adjoint administratif ainsi que la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi seront inscrits au budget, chapitre 64, article 6411.

A l'unanimité (pour : 23 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Complément de compte-rendu:

Séance levée à : 9 H 45

En mairie, le 15/06/2023

Le Maire

Jacques BIHOUEE



